

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB_2022_51

L'an deux mil vingt-deux, le 14 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/11/2022

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, DELOLY, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, LAURENT, ESTEVES, HERVIOU, VIOSSAT, Mmes, BLANC Christine, GLAZKOFF, BLANC Françoise, PERROT, ORAND, PACHOUD.

Excusés : M. BOINOT, Mmes RACHON, MAIRE, RIVATON, TANIOS, NAZZI, LAURENCO, COUTURIER.

Secrétaire de séance : M. ESTEVES Christian

Objet : Achat de la parcelle YT25 limitrophe à la RD 119

Domaine d'intervention : 3-1-2 - Domaine et patrimoine –Acquisitions de 0 à 75 000 €

Dans le cadre de l'aménagement de la RD 119 et 143, la commune de Montélier a l'opportunité d'acheter la parcelle YT25 d'une surface de 484 m².

Les propriétaires en indivision de cette parcelle proposent sa cession selon les conditions suivantes :

- Deux mille quatre cent vingt (2 420) euros TTC
- Pris en charge des frais de vente par la commune.

Monsieur le Maire rappelle que l'avis de France Domaine n'est pas exigé depuis le 1er janvier 2017 (cf. arrêté du 5 décembre 2016). En effet, sont considérées comme réglementaires les seules demandes d'évaluation concernant des projets d'acquisitions d'immeubles d'un montant égal ou supérieur à 180 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'achat proposé pour la somme de deux mille quatre cent vingt (2 420) euros TTC et l'ensemble des frais de vente,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 16/11/2022

Le Maire,



Bernard VALLON